



## **Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 30 juin 2022**

### 1. Informations générales

---

Pour débiter la séance, Florent Malrieu informe la CFVU que la lettre de cadrage a été adressée aux directeurs de composantes. Il fait une présentation synthétique des variations opérées depuis la lettre de précadrage notamment à la suite des différentes rencontres et échanges avec les UFR.

Concernant les licences, Florent Malrieu évoque une harmonisation sur les six semestres de licence des heures des modules, les ECTS devant être égaux aux coefficients, la nouvelle répartition des heures de langues non spécialistes et une évolution du Mobil.

Du fait de la mise en place des blocs de compétences prévus par l'arrêté du 30 juillet 2018, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) sont également adaptées et les règles de compensation entre modules modifiées.

Il précise qu'une CFVU dédiée au vote des maquettes de formation est prévue le jeudi 09 février 2023 et aura lieu toute la journée.

Concernant les masters, chacun des quatre semestres doit être organisé sur la base de quatre ou cinq unités d'enseignements maximum pouvant être constituées de plusieurs éléments pédagogiques. L'étudiant devra attester de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère comme précisé dans l'arrêté du 25 avril 2002 et conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL).

En revanche, le coût du diplôme doit rester sur la base actuelle.

Les diplômes en apprentissage devront totaliser une durée de 400 heures théoriques incluant le projet tuteuré. Le diplôme est ouvert également en formation initiale, la mutualisation devra être maximale entre les deux formations.

Marion Amalric présente ensuite le schéma de la vie étudiante. Celui-ci a plusieurs objectifs dont la volonté de planifier les actions prioritaires de la vie étudiante ainsi que de programmer les actions à moyen terme. Il est également prévu de quantifier les besoins humains nécessaires et d'anticiper le suivi et l'évaluation de ce schéma.

Plusieurs axes sont priorisés dont le bien être des étudiants (sport, culture, lieux de vie), la santé, la solidarité, la précarité, le logement et la mobilité, la vie associative ainsi que la valorisation de l'engagement étudiant entre autres.

Une CFVU dédiée à cette thématique a été ajoutée, elle se déroulera le jeudi 10 novembre 2022 après-midi. Un travail de concertation avec l'université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire pour une stratégie collective est mis en place.

Ce schéma sera finalisé en fin d'année 2022 afin que les étudiants actuellement élus puissent travailler à son élaboration.

La présentation des informations générales se poursuit par un point sur la certification en langue anglaise à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté et du décret du 03 avril 2020.

En effet, le Conseil d'Etat a jugé irrecevable de subordonner la condition de validation d'un diplôme de l'enseignement supérieur à la présentation d'une certification qui fait l'objet d'une évaluation externe par des organismes non accrédités.



Florent Malrieu rappelle la surcharge plus que conséquente de travail générée pour l'établissement (composantes et services centraux) concernant l'organisation de cette certification ainsi que le stress inutile engendré pour les étudiants.

## 2. Pédagogie

---

### **2.1. Présentation du bilan des directeurs d'études et des contrats pédagogiques pour l'année universitaire 2021-2022**

Gabriel Poluga dresse le bilan 2021-2022 des dispositifs de l'arrêté Licence mis en place à l'université.

Les dispositifs de l'arrêté licence professionnelle (Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle) s'appliquant aux BUT, les IUT ont instauré des directeurs d'études et des dispositifs d'accompagnement comme cela est déjà le cas pour les trois années des licences générales.

Les filières proposant des inscriptions conditionnelles (« oui-si ») restent inchangées. Sont concernées uniquement les UFR de Sciences et techniques (ST) et Lettres et langues (LL) mais le nombre d'étudiants inscrits a cru par rapport à l'année dernière (passant de 155 à 219).

Une soixantaine de dispositifs d'accompagnement ont été proposés aux étudiants, représentant plus de mille heures principalement dispensées en ST et Arts et sciences humaines et principalement à destination des étudiants en première année.

Plus de 2 700 contrats pédagogiques pour la réussite étudiante ont été signés et plus de 1 100 sont complétés et en attente de signature de l'étudiant.

### **2.2. Demandes de bornage année universitaire 2021-2022 et 2022-2023**

Il s'agit ici d'accorder une dérogation à deux composantes.

Pour l'UFR Lettres et langues, le report de l'année universitaire au 30 septembre 2022 concerne le master Langues et Société – Parcours Etudes Culturelles.

Le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance demande que la date de début de l'année universitaire 2022-2023 soit avancée au 12/07/2022, afin que les futurs étudiants de Master 1 (M1) et de Master 2 (M2) du parcours Métiers de l'archéologie et archéomatique puissent effectuer en juillet/août les stages de terrain obligatoires de quatre semaines pour les M1 et de trois semaines pour les M2.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **2.3 Offre de CERCIP 2022-2023**

Les CERCIP (compétences, engagement, réflexions citoyennes et Pratiques) sont organisés selon plusieurs modalités notamment certains cours concernent la catégorie Réflexions citoyennes et sur les grands sujets de société (RECISO). Dans cette catégorie 8 nouveaux cours font l'objet d'une demande de création pour la rentrée prochaine. De plus, une équipe pédagogique a souhaité mettre en pause le cours qu'elle assurait jusqu'alors.

L'offre pour l'année universitaire 2022/2023 est donc de 18 CERCIP RECISO. D'autres cours organisés sous d'autres thématiques complètent le catalogue général des CERCIP.

La proposition soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



## **2.4 Statut Auditeur libre**

Le statut d'auditeur libre concerne les personnes souhaitant suivre des cours à l'université de Tours pour un complément de formation ou leur culture personnelle mais ne voulant pas obtenir de diplôme. Aucun titre n'est requis pour s'inscrire en auditeur libre.

L'inscription est subordonnée au dépôt d'un dossier d'inscription et au paiement d'un droit dont le montant correspond à celui fixé nationalement chaque année universitaire en licence. Une carte d'étudiant est alors délivrée leur permettant d'avoir accès aux différents services de l'université hors « pack'sport » et passeport culturel étudiant (PCE).

L'inscription des auditeurs libres n'est autorisée qu'en licence générale (PASS exclus). Les auditeurs libres sont autorisés à suivre les cours magistraux des enseignements dans lesquels ils se sont inscrits, sans obligation d'assiduité. Ils ne peuvent assister ni aux travaux dirigés, ni aux travaux pratiques, ni aux examens.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## **2.5. Modification de maquettes et Modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée universitaire 2022/2023**

Comme chaque année, la commission est invitée à examiner et à émettre un avis sur des modifications de maquettes pour la rentrée universitaire 2022/2023. Il est décidé en séance de ne statuer que sur les modifications de maquettes à coûts constants et ce sur la durée du contrat.

Ainsi les modifications de maquettes du Master mention sciences du vivant parcours management des bioproductions (Mabio) et de la Licence professionnelle Optique professionnelle parcours métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse vision ne sont pas soumises au vote et rejetées de fait.

Les modifications de maquettes sont validées par la CFVU, avec la répartition suivante 21 pour - 3 abstentions - 1 contre.

## **2.6. UFR Médecine**

### **2.6.1. Modification de la maquette du Diplôme inter-universitaire (DIU) Médecine de la personne âgée**

La modification de la maquette de ce DIU porte sur la suppression d'un séminaire sur les deux proposés entraînant ainsi une diminution de 10 heures 30.

La proposition soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **2.6.2. Modification de la maquette du DIU Echographie en Gynécologie obstétrique**

La maquette initiale était destinée aux sages-femmes de la Polynésie Française. Le DIU va désormais être proposé à l'université de Tours. De ce fait, les modifications concernent l'ouverture d'une partie de la formation en distanciel, à la formation initiale, aux médecins ainsi qu'une nouvelle épreuve sur simulateur avec entraînement. Les tarifs de la formation continue sont également modifiés passant à 1600 euros et un tarif pour la formation initiale d'un montant de 550 euros en plus des droits d'inscription est créé. Seize étudiants ont déjà demandé à intégrer ce DIU à la prochaine rentrée universitaire.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **2.6.3. Modification du DIU Chirurgie Mini Invasive**

La modification porte exclusivement sur la proposition de cours en distanciel.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



## 2.7. IUT de Blois - Adaptation des maquettes des bachelors universitaire de Technologie 2<sup>ème</sup> année (BUT)

A la rentrée universitaire, va s'ouvrir la deuxième année des bachelors universitaires de Technologie (BUT). Dans le cadre de l'arrêté du 06 décembre 2019, il est laissé aux établissements la liberté de procéder à une adaptation locale des maquettes. La demande concerne pour l'instant uniquement l'IUT de Blois. Il convient de noter que cette adaptation devra être de l'ordre de 33% sur l'ensemble des trois années de BUT. Un bilan sera donc réalisé l'an prochain pour savoir si cette mesure est respectée.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## 2.8. Direction des relations internationales - Développement de nouveaux cours dédiés aux étudiants internationaux d'échange - rentrée 2022/2023

Dans le cadre de sa stratégie d'internationalisation, l'université de Tours souhaite augmenter et diversifier son offre de cours spécifiquement proposés aux étudiants internationaux d'échange dès la prochaine rentrée 2022/2023. Il existe actuellement très peu de cours pleinement destinés et adaptés à ce public alors que l'université de Tours accueille chaque année environ 400 étudiants d'échange.

En l'occurrence, on dénombre seulement quatre cours exclusivement dispensés par l'UFR Lettres & Langues, lesquels sont saturés chaque semestre :

• Traduction Français > Anglais	• Traduction Espagnol > Français et Français > Espagnol	Volume horaire : 20 à 24h TD Reconnaissance : 4 ECTS
• Traduction Anglais > Français	• Culture française sous le prisme du cinéma	

L'objectif prioritaire est de permettre la création de cours attractifs et accessibles au plus grand nombre pour la rentrée universitaire 2022/2023. Ainsi, toutes les thématiques de cours étaient les bienvenues pour peu que l'approche soit assez large et sur un format de cours TD de niveau L1 ou L2 et donc d'offrir aux étudiants d'échange la possibilité de choisir, à leur convenance, de suivre des cours de filière et/ou des cours créés à leur intention. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développer la qualité de l'enseignement tourné vers ce public et ainsi même, d'assurer une meilleure internationalisation de notre établissement.

Au total, vingt propositions - toutes filières confondues - ont été reçues par la direction des relations internationales (DRI). Il a donc été nécessaire de sélectionner les projets selon plusieurs points d'attention :

- la pertinence pédagogique ;
- la capacité à intéresser des étudiants d'échange le plus largement possible ;
- la non-répétition avec des cours qui existeraient déjà dans l'offre de formation classique.

Pour ce premier lancement de nouveaux cours spécifiques aux étudiants d'échanges, cinq projets ont finalement été retenus.

Ces nouveaux cours dédiés aux étudiants d'échange seront rémunérés sur la base du taux horaire TD en vigueur et seront financés sur fonds DRI et déclarés au service des études et formations (SEF) pour mise en paiement sauf les cours proposés par les enseignants non anglophones qui seront payés en heures CM la première année.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## 2.9 UFR Arts et sciences humaines - Proposition de modification des statuts du centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)

Cette proposition a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 19 mai. Cette modification des statuts ayant été validée par la direction des affaires juridiques, Florent Malrieu soumet la proposition au vote des membres de la CFVU. Elle est validée à l'unanimité.



## 2. Vie universitaire

---

### **3.1. Délibérations de la commission Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 03 juin 2022**

Il est constaté lors des délibérations que de nombreux projets comme *quartier libre* restent récurrents. 133 853 euros ont été alloués sur l'année sur 180 000 euros de budget initial. L'excédent a été reversé sous forme d'aides aux associations étudiantes.

Concernant la commission du 03 juin, vingt projets ont été déposés dans les délais, représentés par treize associations pour un montant total de demande de 56 352 euros. Sept projets ont été auditionnés en commission commune et deux projets auditionnés seulement en commission FSDIE. Un projet déposé hors délai a été discuté par les membres du jury et a été considéré comme non éligible.

La décision de la commission est la suivante :

- Treize projets recevables, pour un montant total de 46 725 € ;
- Sept projets refusés.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **3.2. Dispositif exceptionnel accueil étudiants en exil**

Un plafond de cinquante places pour les étudiants en exil est proposé à l'université de Tours. Il a été vite atteint avec 49 inscrits dont 75% d'étudiants ukrainiens. Du fait de la grande détresse psychologique et économique de ces étudiants, ils ont tous été reçus par le service de santé universitaire (SSU). La difficulté principale pour eux est de trouver un logement mais le centre local des œuvres universitaires et sportives (CLOUS) leur apporte une aide précieuse ainsi que la préfecture pour les demandes de visas. Pour ces étudiants, la demande d'exonération des droits d'inscription se fera de façon automatique et différentes possibilités pour rendre le dispositif plus pérenne sont à l'étude.

La proposition est validée à l'unanimité.

### **3.3. Cadre réglementaire d'allocation d'aides sociales exceptionnelles aux étudiants en situation de précarité et délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université**

Lors de cette année universitaire, 374 étudiants ont reçu une aide sur les 481 demandes, ce qui représente une baisse de 54% par rapport à l'an dernier. Sur les 374 dossiers, 46% concernaient les étudiants ukrainiens. La principale aide reste une aide numérique.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **3.4. Proposition de la nouvelle composition de la commission contribution vie étudiante et de campus (CVEC) sociale**

Vu la Circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation en date du 23 mars 2022 portant sur l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes, la nouvelle Composition de la Commission CVEC Sociale à compter du 1er septembre 2022 est la suivante :



Etudiants	Personnels	Partenaires extérieurs
Vice-Président Etudiant	VP Santé, handicap et accompagnement social	
Etudiant.e élu.e CFVU	Directrice de la Vie Etudiante ou son/sa représentant.e	
Etudiant.e élu.e CFVU	Directrice du Service de Santé Universitaire ou son/sa représentant.e	
Représentant.e étudiant.e désigné.e par les membres de la Commission CVEC Sociale suite à un appel à candidature		Directrice du CLOUS de Tours
Avis consultatif		
	Assistante de Service Social de l'Université de Tours	

La Commission CVEC Sociale de l'Université de Tours pourra, selon les thématiques évoquées, inviter d'autres représentant.e-s, qu'ils soient étudiant.e-s, personnels ou partenaires extérieurs, pour avis consultatif.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 4. Conventions

##### **4.1. UFR médecine**

##### **4.1.1. Convention de partenariat relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'état de manipulateur d'électroradiologie médicale et à la reconnaissance du grade de licence.**

Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et à la reconnaissance du grade de licence pour une durée de 3 ans à compter rétroactivement du 01/09/2021.

La proposition est validée à l'unanimité.

##### **4.1.2. Convention de partenariat relative à l'organisation de la formation d'infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE)**

Cette convention établie entre l'Université et le CHRU (au nom de l'École d'Infirmier Anesthésiste) décrit, dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, les responsabilités respectives des deux établissements. Le but est de poursuivre un partenariat établi depuis 2013.

Cette convention cadre est complétée par des conventions précisant les conditions financières.

Cette convention de partenariat relative à l'organisation de la formation d'infirmier anesthésiste diplômé d'État (IADE) pour une durée de 4 ans à compter rétroactivement du 01/09/2021.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

##### **4.2. Convention cadre de partenariat relative au Passeport Culturel Étudiant**

Cette convention cadre de partenariat relative au Passeport Culturel Étudiant vise à fonder un nouveau cadre partenarial entre l'université et les partenaires financiers en vue de la poursuite et de l'amplification du dispositif « Passeport Culturel Étudiant », pour une durée de quatre ans à compter du 01 septembre 2022.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



### **4.3. Relations internationales**

Il s'agit d'un avenant à la convention relative à la mise en place du diplôme délocalisé du Master Mathématiques appliquées à l'université de sciences d'Ho Chi Minh (HCMUS Vietnam).

Cet avenant à la convention initialement signée en 2017 porte sur la modification de l'article 7 sur la durée et le renouvellement de la précédente convention comme suit :

« Le présent accord de coopération, qui entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants de toutes les parties, est conclu pour une durée de six années universitaires à compter de l'année académique 2017-2018, sauf dénonciation avec préavis de six mois, sans préjudice aux actions déjà engagées. En cas de renouvellement, il sera à nouveau soumis à la procédure d'examen des autorités de tutelle. »

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

Au terme de la CFVU Florent Malrieu salue deux membres de la CFVU qui prendront leur retraite à la fin de l'année universitaire : René Clarisse, élu, et Hervé Marchais qui a exercé pendant plusieurs mandats la fonction de correspondant pédagogique pour l'UFR de Pharmacie. René Clarisse et Hervé Marchais sont tous deux remerciés pour leur investissement au sein de l'établissement et plus particulièrement de la CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.